



Pour tous renseignements, réservations,
visites, contactez :

La coordination gériatologique

Centre Hospitalier
Bernard Desplas

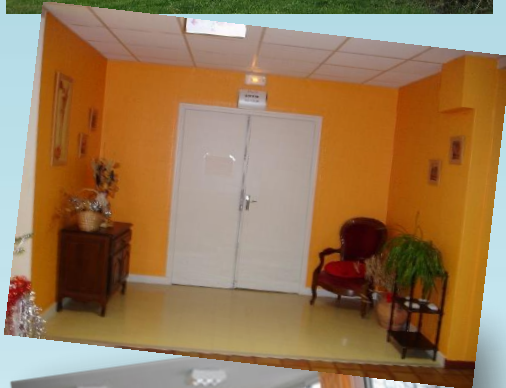
Place Tournois
23 400 Bourgneuf

Tél : 05.55.54.51.44
Fax : 05.55.54.52.52

[coordination.gerontologique@ch-
bourgneuf.fr](mailto:coordination.gerontologique@ch-bourgneuf.fr)

ACCUEIL DE JOUR

**POUR
PERSONNES
AGEES
DEPENDANTES
OU
DESORIENTEES**



IPNS

Mise à jour : janvier 2018



QUOI ?

L'accueil de jour du Centre Hospitalier Bernard Desplas est une structure médico-sociale située au sein de l'EHPAD Voie Dieu confortant l'offre de soins proposée par le Pôle médico-social de Bourgneuf.

Cette structure permet aux personnes en perte de capacités cognitives vivant à domicile d'être accueillies dans un cadre spécifique adapté, sécurisé et convivial.

L'objectif est double :

- Assurer une prise en charge aux personnes en perte d'autonomie (entretien des facultés physiques et cognitives).
- Apporter un soutien aux aidants familiaux (répit des familles).



POUR QUI ?

L'accueil de jour est ouvert à toute personne en perte de capacités cognitives vivant à domicile.



QUAND ?

L'accueil de jour est ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 10h à 16h30.

Les personnes peuvent être accueillies sur la journée complète ou la demi-journée.



LES ACTIVITES

Les activités sont adaptées à chaque personne et un projet d'accompagnement personnalisé est construit avec chacune.

Différentes activités sont proposées afin de les stimuler physiquement et psychologiquement :

- Des activités orientées vers une stimulation corporelle et cognitive : atelier mémoire, gymnastique douce, jeux de société, atelier relaxation, ...
- Des activités centrées sur les gestes de la vie quotidienne : atelier pâtisserie, atelier esthétique, atelier jardinage, sorties, ...
- Des activités centrées sur le maintien du lien social avec repères temporo-spatiaux : lecture du journal, rencontres intergénérationnelles avec des écoliers et lycéens, ...



LE TRANSPORT

Des solutions sont apportées au cas par cas afin de faciliter l'accueil au plus grand nombre.

Les frais de transport sont pris en charge à 100% (Décret n°2007-827 du 11 mai 2007).



LES TARIFS

(Disponibles sur demande)

Le prix de la journée est facturé selon une tarification dont le montant, variable, est fixé chaque année par un arrêté du Président du Conseil Départemental.